

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 28 mai 2019**

N° 25

**Objet : Fixation des tarifs
applicables au 1^{er} janvier 2020
pour les médiathèques Louis
Joseph et François Mitterrand
et leur réseau**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno,

Etait suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre de sa politique culturelle et dans l'intérêt général, Provence Alpes Agglomération entend développer et soutenir la lecture publique en faveur des bibliothèques des communes qui conventionneront avec elle.

L'objectif est l'harmonisation des multiples tarifs d'abonnement en vigueur pour une meilleure égalité au sein de ce réseau unique de lecture publique. Cela aura pour effet de réduire les inégalités d'accès à la culture et à la lecture, et permettra une meilleure lisibilité et une meilleure cohérence des usages. Sur présentation d'une seule carte délivrée dans n'importe laquelle des bibliothèques qui aura conventionné avec l'une ou l'autre des bibliothèques tête de réseau, l'utilisateur pourra être abonné et emprunter dans toutes les bibliothèques du territoire de Provence Alpes Agglomération qui auront rejoint le réseau, sans avoir à contracter un nouvel abonnement.

Il est proposé ci-dessous un tableau fixant les nouveaux tarifs des régies pour les abonnements des médiathèques Louis Joseph, les Mées et François Mitterrand.

Ces tarifs seront applicables aux bibliothèques rejoignant le réseau de lecture publique de PAA, comme le stipule le projet de convention soumis à l'approbation du Conseil de ce jour.

Il est à noter que les tarifs concernant la modification portant sur les pénalités de retard, les sacs, les pochettes de cd, les photocopies et les ventes diverses ne concernent que les médiathèques têtes de réseau, à savoir celles de Château-Arnoux Saint Auban, les Mées, et de Digne-les-Bains,

Tarifs abonnements :

GRATUIT	Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans minima sociaux PAA personnes en situation de handicap
8 €	Enfants et jeunes jusqu'à 18 ans HPAA minimas sociaux HPAA abonnement 1 mois PAA et HPAA étudiants PAA personnes en situation de handicap HPAA
13 €	Adultes et collectivités PAA plus de 60 ans imposables et non imposables PAA minima sociaux HPAA
25 €	Adultes, étudiants et collectivités HPAA

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E.legalite.com

	plus de 60 ans imposables et non imposables HPAA
--	---

Tarifs prestations annexes,

Ces tarifs ne concernent que les médiathèques intercommunales, têtes de réseau

Produits	
Photocopies A4 NB	0,10
Photocopies A4 couleur	0,40
Photocopies A3NB	0,20
Photocopies A3couleur	0,80
Catalogue Morel	30,18
Vente cd Arseguel	15
Vente annuelle de documents sortis des collections, cartes perdues, pochettes cd	1 €
Sacs	2,50
Pénalités de retards	Supprimé et remplacé par une suspension de prêt
lettre recommandée dernier avis	6,40 €

Il vous est demandé :

- d'approuver les tarifs pour les médiathèques Louis Joseph, les Mées et François Mitterrand et leur réseau, tels que présentés ci-dessus.
- De dire que ces tarifs entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2020

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée F.legalite.com